

**Décision n° 2012/09-03 relative
au titre d'Ingénieur diplômé
de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA)**

Objet :
Changement d'intitulé d'un titre d'ingénieur diplômé.

Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon (ISPA) et l'Ecole nationale supérieure des mines de Douai

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

La Commission accepte que le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon devienne :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de plasturgie d'Alençon, en convention avec l'Ecole nationale supérieure des mines de Douai.

Cet avis s'accompagne de la recommandation expresse suivante pour l'école :

- L'ISPA, dont l'habilitation se poursuit normalement jusqu'à la fin de l'année universitaire 2013/2014, doit transmettre rapidement à la mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP la version actualisée de la convention.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2012
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 octobre 2012

Philippe Massé



Président